

S é a n c e d u 1 0 s e p t e m b r e 2 0 2 1 , à 1 8 h 3 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2021

Présents : MM / Mmes les conseillers municipaux : Alain BASTIER, Jean-Baptiste BRIONNAUD, Kevin GOUDARD, Jean-Marc LEGAY, Lise LE RUYET, Joseph NDJAP TOUCK, Michèle PERROT, Catherine POUTET, Cyril POUYADE, Laëtitia SOURY, Margaret TOOLAN, Geneviève VERGÉ BEAUDOU.

Secrétaire de séance : Geneviève VERGÉ BEAUDOU

Absents excusés : Thierry BERGER, Jean-Marc QUILLON, Fanny FAURE

3 pouvoirs : Thierry BERGER donne pouvoir à Kevin GOUDARD

Jean-Marc QUILLON donne pouvoir à Jean-Marc LEGAY

Fanny FAURE donne pouvoir à Lise LE RUYET

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 juin 2021

Il est voté à l'unanimité.

42/2021 - Don de bois de chauffage

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les modalités d'attribution du bois de chauffage aux administrés de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer du bois de chauffage aux parents isolés, sans emploi, bénéficiant des minimas sociaux.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 septembre 2021

43/2021 - Admission en non-valeurs

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer une inscription en non-valeur de produits irrécouvrables au budget communal pour un montant de 1 060,81 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'inscrire en non-valeur ces produits irrécouvrables pour un montant de 1 060,81 €.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 septembre 2021

44/2021 -Adhésion au conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine – année 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 50 € pour l'année 2021.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 septembre 2021

45/2021 - Actualisation des tarifs du repas de la cantine scolaire et de la garderie – année scolaire 2021/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2021 pour l'année scolaire 2021/2022 :

Garderie

	Forfait - matin	Forfait - soir
1 ^{er} enfant	1,40 €	1,40 €
2 ^{ème} enfant	0,88 €	0,88 €
3 ^{ème} enfant	GRATUIT	GRATUIT

Tarifs à la cantine scolaire

- Enfant 2,78 €
- Adulte 6,13 €

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 septembre 2021

46/2021 - Attribution des subventions 2021

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, APPROUVE les propositions faites par la Commission Culture, Loisirs et Animations DECIDE d'attribuer les subventions 2021 comme suit :

Associations communales	Encouragement à la vie associative	Aide au Fonctionnement	Encouragement aux projets	Total
ACCA Ass. des chasseurs	150	850		1 000
La Gaule Razelaude (pêche)	150	850	350	1 350
ASGR (Gym)	150	850	200	1 200
Tourn'Danse	150	750		900
Judo-Club - Antenne de Razès	150	200	850	1 200
ASR (Pétanque)	150	850		1 000
Les Marches Pieds de Razès	150	350	100	600
Viet Vo Dao	150	450		600
Ensemble pour les enfants de l'école de Razès	150	550		700
Altess	150		150	300

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 30 septembre 2021

47/2021 - Attribution des dons 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les propositions faites par la Commission Culture, Loisirs et Animations

DÉCIDE d'attribuer les dons 2021 de la façon suivante :

Nom de l'association	Somme attribuée
Union fédérale Limousine anciens combattants	150 €
FNATH	110 €
Association d'entraide des pupilles de l'Etat	80 €
Secours catholique	80 €
Restos du cœur	80 €
Secours populaire	80 €
La ligue contre le cancer	60 €
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples	60 €
Association des déportés, internés, résistants de la Haute-Vienne	60 €
Amicale des Pompiers	60 €
Le Fournil	60 €
Ax aides	80 €
Conservatoire d'Espaces Naturels / Réserve naturelle Tourbière des Dauges	578 €
OCCE	75 €

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 septembre 2021

49/2021 - Programme de transition énergétique à l'école

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de transition énergétique des écoles. L'estimation de l'opération s'élève à la somme de 844 188,80 € HT.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la réalisation des travaux de transition énergétique des écoles, DEMANDE que ces travaux fassent l'objet d'une inscription au titre de la DETR, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 18 octobre 2021

48/2021 - Taxe de séjour / Confirmation de la décision du 4 juin 2021

Conformément à la délibération du 04 juin 2021 n° 40/2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CONFIRME son opposition au transfert de la taxe de séjour à la Communauté de Communes ELAN.
DECIDE de ne pas modifier les tarifs de la taxe de séjour.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 septembre 2021

Mise à disposition des locaux de la maison des associations

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un local est mis à disposition de deux occupantes, une diététicienne et une spécialiste de l'hypnose, qui partagent le même local, pour une durée de 3 mois, constituant une phase de tests.

Engagement de la procédure d'expulsion d'un locataire Rue de la Libération

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une procédure d'expulsion en date du 03 septembre 2021 est engagée à l'encontre d'un locataire domicilié rue de la Libération, que le cabinet d'huissiers SCP Christophe FANANAS est chargé de ce dossier, qu'un acte de commandement de payer les loyers impayés a été envoyé au locataire.

Affaires diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal et fait le point sur :

- la rentrée scolaire et les effectifs des 5 classes
- les affaires notariales de la Commune en attente de signatures

Fin de séance à 21h30, suivent les signatures :